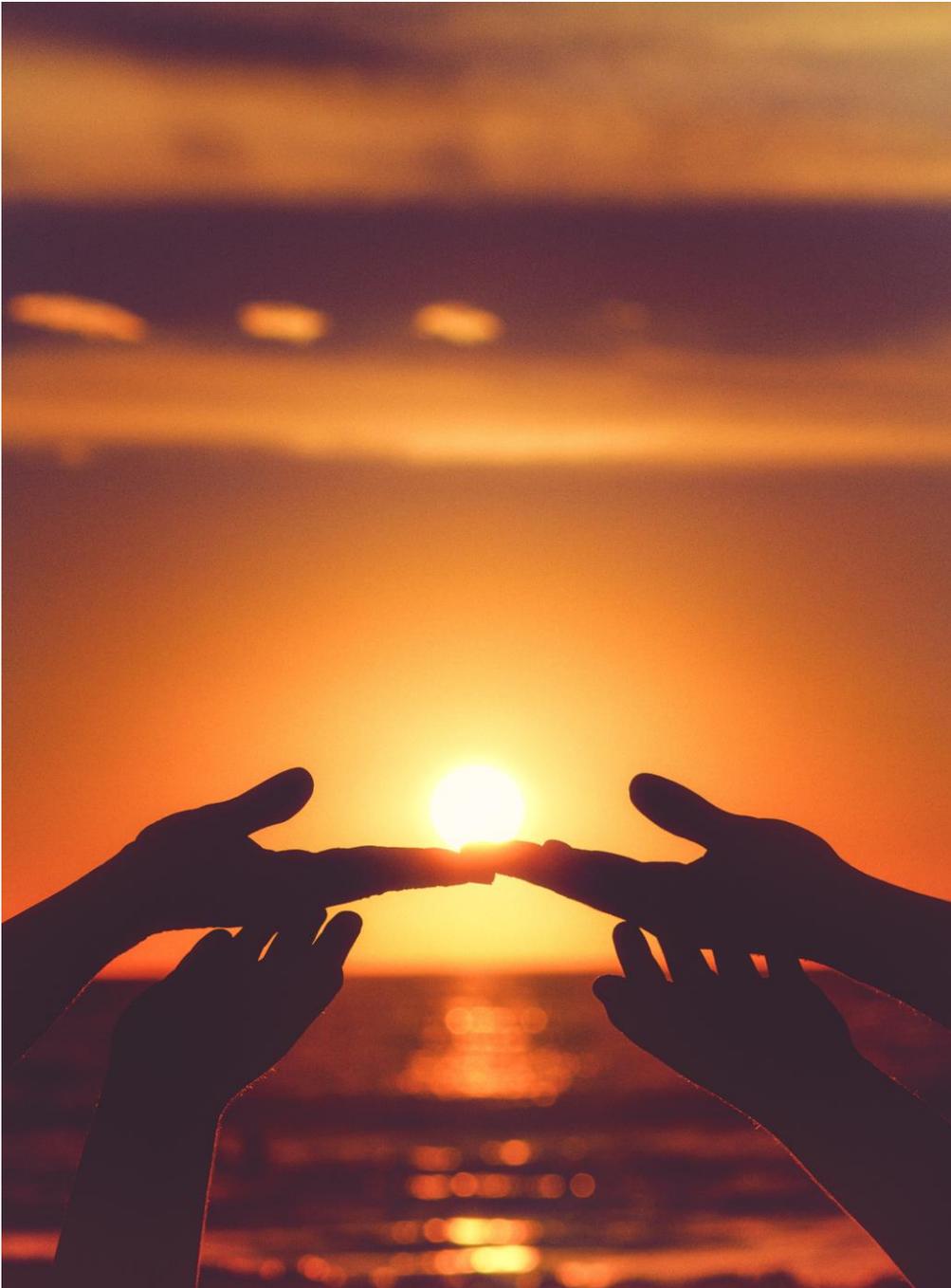


Ordre Hospitalier de Saint Jean de Dieu

CODE D'ÉTHIQUE



Commission générale de bioéthique

Rome, mars 2021

Présentation

Le LXIX^{ème} Chapitre Général de l'Ordre Hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu a approuvé l'élaboration d'un Code d'éthique. Sa rédaction a été confiée à la Commission générale de bioéthique de l'Ordre. Une fois le document achevé et examiné par le Définitoire Général, celui-ci l'approuvé.

Même si, en l'an 2000, l'Ordre avait élaboré la Charte de l'Ordre, où sont recueillis et développés les principes et les éléments essentiels qui identifient notre Institut, y compris les principes à caractère éthique, la nécessité est apparue de réaliser un Code éthique, c'est-à-dire un document qui présente les principes, les valeurs, les normes et les critères fondamentaux qui doivent être suivis dans l'ensemble de l'Ordre, par tous les Frères et Collaborateurs, en ce qui concerne le domaine de l'éthique dans notre mission, tant au niveau de l'assistance et des soins, qu'aux niveaux social et environnemental, conformément aux principes éthiques de l'Église et de l'Ordre, ouverts au dialogue et toujours à la recherche du bien des personnes nécessiteuses et de leurs familles, dans le plus grand respect de leurs conditions et de leurs convictions.

L'objectif fondamental de ce Code éthique, en tenant compte des différentes situations sociales et culturelles, est d'aider à mieux développer et accomplir la mission de l'Ordre, c'est-à-dire l'hospitalité qui, pour notre Institution, est le principe, la valeur, la vertu et la référence éthique essentiels. Nous pouvons dire que *l'hospitalité est notre impératif éthique*, le canon qui nous indique ce que l'on doit ou ne doit pas faire, ce qui est bien ou qui n'est pas bien. *L'hospitalité est l'éthique maximale à laquelle nous nous sentons appelés, c'est en définitive l'excellence à laquelle nous devons tendre en permanence dans notre action avec les personnes assistées, dans la fidélité au charisme et à la mission de l'Ordre, que nous a légués saint Jean de Dieu, notre fondateur.*

L'hospitalité est également une valeur et une catégorie éthique universelle, un point de rencontre universelle, spécialement en ces temps de globalisation et de migrations : c'est la réponse sociale, humaine et éthique appropriée à notre monde actuel, que nous partageons avec toute l'humanité, aussi bien dans le domaine humain que dans ceux de la création et de l'environnement.

En ce sens, *l'hospitalité* devient un espace commun pour tous les hommes et toutes les femmes sur la terre, bien au-delà de l'endroit où chacun est né. Un espace commun où nous pouvons tous nous rencontrer. Un point central à partir duquel nous sommes appelés à apporter notre contribution pour humaniser et régénérer la société. Elle est globale, universelle, inclusive et c'est aussi une voie pour le dialogue avec tous. Le contraire conduit à l'"inhumanité" et crée une société *sans âme*.

Je souhaite que ce Code d'éthique soit une aide pour toute la Famille hospitalière de Saint-Jean-de-Dieu, de sorte qu'il constitue une orientation pour tous dans notre vie, dans nos comportements quotidiens, pour exercer l'attention et l'assistance envers les personnes malades, pauvres et nécessiteuses, avec le professionnalisme, l'humanité, le respect et la responsabilité qu'exige de nous le projet de l'Ordre.

Je remercie la Commission générale de bioéthique de l'Ordre et chacun de ses membres pour le bon travail accompli pour répondre à la demande du Chapitre Général. C'est un riche instrument au service de nous tous qui composons l'Ordre et qui contribue à mettre en lumière, le plus clairement possible, notre mission et notre identité aujourd'hui.

Frère Jesús Etayo
Supérieur Général

INTRODUCTION

Le Code éthique de l'Ordre de Saint-Jean-de-Dieu a été élaboré par la Commission générale de bioéthique, composée des membres suivants :

F. Hugues ASSOU

Sr Margarita BOFARULL, rscj

F. Pio CHANG

F. Joaquim ERRA, Responsable de la Commission

D^r Salvino LEONE

F. Robert MOORE

D^{resse} Silvia OGER

F. André SENE, Secrétaire de la Commission

Cette initiative répond à l'engagement pris lors du Chapitre Général de 2019 :

« Élaborer un Code éthique de l'Ordre, basé sur notre mission d'évangéliser le monde de la pauvreté, de la maladie et de la souffrance, afin qu'il constitue un guide pour les Provinces qui, à leur tour, l'adapteront à leur situation locale » (5.3.1).

La Commission a estimé qu'il n'était pas nécessaire, dans ce Code éthique, de répéter ce qui est exposé dans la Charte de l'Ordre sur l'éthique, et que son objectif n'était pas non plus d'en faire une synthèse.

L'aspiration du Code éthique de l'Ordre est de fournir aux Provinces un cadre de référence et d'orientation pouvant être adapté aux différentes situations locales et de formuler les principes éthiques sur lesquels baser les orientations des différents Centres de l'Ordre.

Ce Code éthique a été présenté et approuvé par le Définitoire Général, le 18 février 2021, et demeure sujet à des révisions et modifications si cela s'avérait opportun, au minimum tous les six ans (à chaque sexennat).

SOURCES D'ACTION ÉTHIQUE DANS L'ORDRE HOSPITALIER

L'éthique est la discipline qui étudie le bien et le mal, ainsi que leurs relations avec le comportement humain. Elle aide à poursuivre le bien, ce qui nous permet de choisir le plus grand bien possible, en nous aidant à progresser vers l'excellence comme paradigme et comme objectif de l'hospitalité. Pour y parvenir, plusieurs principes éthiques universellement valables à tout moment et dans toute culture au long des âges ont été formulés (aider ceux qui sont en situation de nécessité, défendre sa vie et celle des autres, respecter chaque personne dans sa situation particulière, promouvoir une meilleure qualité de vie pour tous, etc.). Par conséquent, la vie de l'Ordre inclut également l'universalité de ces principes dans ses délibérations et dans ses décisions.

Les principes éthiques qui animent la vie de l'Ordre, selon le charisme de l'hospitalité, se rapportent à trois sources principales :

- *Le magistère de l'Église.* L'Ordre Hospitalier fait partie de l'Église catholique et, en tant que tel, adopte comme référence les critères évangéliques et les enseignements du Magistère. En ce sens, une dynamique de respect et de dialogue s'établit avec les principes du Magistère en rapport aux situations concrètes, aux spécificités des institutions et à la conscience des individus.
- *L'éthique dans la vie de saint Jean de Dieu.* Des études approfondies ont été menées sur cette question ces dernières années (cf. Commission générale de bioéthique, *Éthique chez saint Jean de Dieu*, 2012). Cela permet de définir quelques principes fondamentaux pour offrir des lignes directrices générales pour une approche des principales problématiques importantes sur le plan éthique dans l'Ordre. Celles-ci incluent actuellement :
 - la primauté de la charité.
 - la transition de l'hospitalité individuelle à l'hospitalité institutionnelle.
 - la pratique des vertus morales.
 - l'attention aux nouvelles pauvretés.
 - l'ouverture universelle.
- *La Charte de l'Ordre.* Il s'agit d'un document publié en l'an 2000 et révisé par la section d'éthique en 2012. Cette mise à jour a été nécessaire pour aborder les nouveaux problèmes éthiques qui ont surgi dans la période des vingt dernières années. La Charte de l'Ordre continue d'être le texte de référence éthique fondamentale pour l'Ordre. Tout autre Code, y compris celui-ci, ou toute autre formulation des différentes Provinces, devra être élaboré dans le cadre des principes éthiques formulés dans la Charte de l'Ordre.

PRINCIPES ÉTHIQUES D'HOSPITALITÉ

1. L'Ordre Hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu fonde son principe éthique fondamental sur la considération de la personne humaine comme centre de son agir, en particulier la personne humaine la plus nécessiteuse. En ce sens, l' " autre " devient toujours le point de référence, dont il faut non seulement tenir compte mais qui doit avoir une part active dans les processus de décision.

2. Ce critère fondamental s'est traditionnellement traduit dans l'Ordre par l'humanisation tant dans la relation entre le professionnel et la personne assistée que dans la relation entre la personne qui a recours à nos Centres et l'institution hospitalière.

3. C'est dans ce contexte d'humanisation que l'on prétend garantir l'universalité de l'assistance d'une manière inclusive, dans le but d'assister toutes les personnes nécessiteuses, au-delà de leur appartenance ethnique, religieuse et idéologique. Il ne s'agit pas tant d'éviter uniquement tout type de discrimination, mais de favoriser l'inclusion sociale dans toutes les situations de vie des personnes, en accueillant et en respectant la situation de chacun.

4. Dans le contexte de l'Ordre de Saint-Jean-de-Dieu, l'hospitalité, qui est une vertu morale individuelle, devient une hospitalité institutionnelle et toute la structure sanitaire, sociale, enseignante ou socio-sanitaire agit comme un lieu de profond accueil, de bienvenue et d'accompagnement de l'autre.

5. L'Ordre fait sienne " l'option préférentielle pour les pauvres ", en accordant une attention spéciale aux personnes en condition de plus grande vulnérabilité et/ou courant le plus grand risque de marginalisation et de pauvreté, non seulement économique mais aussi existentielle.

6. Le respect des valeurs morales fait partie intégrante du charisme hospitalier, qui comporte non seulement des caractéristiques de nature spirituelle, mais aussi, en plus de celles-ci, de nature éthique.

7. Les principes qui doivent être pris en compte de manière transversale dans nos Centres peuvent constituer un véritable *Décatalogue* :

- Protection de la santé et défense de la vie.
- Respect de la liberté des personnes et défense des droits universels.
- Responsabilité sociale de l'Ordre.
- Honnêteté individuelle et institutionnelle.
- Recherche de l'excellence comme plus grand bien possible.
- Vérité et transparence.
- Loyauté vis-à-vis des autres institutions.
- Humilité.

- Respect de l'universalité et du pluralisme.
- Impartialité, en offrant à tous une égalité de chances.

En termes d'articulation concrète des thèmes moralement importants, nous pouvons établir cinq domaines essentiels :

- Respect et dignité de la vie humaine.
- Protection et promotion des droits des personnes assistées.
- Protection des personnes les plus vulnérables.
- Organisations éthiques.
- Défense et protection du milieu environnemental.

PROBLÈMES ÉTHIQUES DANS LES ACTIVITÉS DE SOINS ET D'ASSISTANCE

1. Respect et dignité de la vie humaine.

L'Ordre respecte, promeut et défend la vie humaine dans toutes les phases et conditions de son existence.

- *Commencement et fin de la vie.* L'Ordre respecte la vie humaine de son commencement jusqu'à sa fin naturelle en intervenant avec les aides technologiques que la science met à disposition pour la protéger. En rejetant à la fois l'avortement volontaire comme l'euthanasie, elle est attentive aux personnes qui prennent cette décision et à leurs familles, afin de pouvoir aider les personnes en toute circonstance. Des moyens existent aujourd'hui pour prévenir ces situations limites. Dans la situation de fin de vie ou face aux maladies incurables, on doit accorder une grande attention au respect de la volonté du patient (volontés préalables au traitement) et à l'accompagnement en fin de vie grâce à des programmes comme les soins palliatifs ou des choses similaires.

Les progrès des méthodes et des possibilités de reproduction, ainsi que la diversité familiale dans beaucoup de nos sociétés, méritent une grande attention et un grand respect, afin de pouvoir offrir des orientations d'aide et des critères éthiques pour accompagner ces nouvelles réalités.

- *Éthique du traitement.* L'Ordre encourage tous les efforts dans le soin et l'attention aux personnes, employant tous les traitements et ressources possibles. Dans le domaine clinique, nous rappelons en particulier les greffes d'organes, qui doivent être encouragées en faisant progresser la "culture du don" dans nos Centres.

Cette culture exprime aussi le sens de la responsabilité solidaire vis-à-vis de la communauté.

Les traitements devront également impliquer le malade dans la prise de décisions ; il doit être responsable, avec le médecin, de ses propres soins. En ce sens, il faut appliquer et promouvoir le modèle de l'alliance thérapeutique entre l'équipe professionnelle et le patient.

- *Essais cliniques. Éthique de la recherche.* Dans les Centres où ils se déroulent, ceux-ci doivent être menés en conformité avec les normes éthiques internationales et toujours avec, pour critère fondamental, le respect et la protection de la personne. Là où c'est possible, on mettra en place des Comités éthiques de recherche clinique. À défaut, on pourra être conseillé par les Comités d'autres organisations apparentées.
- *Éthique des nouvelles technologies.* Dans les Centres de l'Ordre où c'est possible, il faut promouvoir également les nouvelles technologies. Il s'agit, de fait, des applications des nouveaux moyens, souvent sophistiqués, pour pouvoir mieux soigner la personne malade en garantissant et en protégeant ses droits.
- *Comités d'éthique.* Il est opportun que tous les Centres aient leur propre Comité d'éthique, en accord avec le type d'activités qu'il effectue. Cela permet de pouvoir se spécialiser dans les dilemmes concrets qui se présente dans chaque situation. Quand il n'est pas possible de disposer d'un Comité d'éthique propre, on pourra se rattacher à un autre qui soit de référence ou en constituer un entre plusieurs centres d'activités similaires et dans un même contexte. La proximité du débat éthique favorise la culture éthique entre les professionnels de santé et permet de pouvoir affronter de façon plus sûre les situations concrètes qui se présentent.

2. Protection et promotion des droits des personnes assistées.

L'Ordre assume d'une manière responsable tous les droits reconnus ou proclamés en faveur de la protection et de la promotion des personnes. Afin de procurer une attention intégrale, que ce soit dans les domaines clinique, social ou éducatif, l'accent devra être mis sur ce qui suit :

- *Confidentialité (privacy).* Il faut garantir aux personnes assistées une confidentialité appropriée, en tenant toujours compte de la relation professionnelle avec elles et en disposant de structures et de formes pour la garantir. Protéger le droit à l'intimité sous toutes ses dimensions :
 - corporelle, en disposant les lieux et les conditions des différents milieux.
 - respect et confidentialité en ce qui concerne les commentaires, les croyances et les valeurs.

- demande de consentement éclairé après avoir fourni une information correcte et objective.

- *Secret professionnel.* Il faut toujours tenir compte de la nécessité de respecter le secret professionnel, qui a été la pierre angulaire de l'approche médicale depuis l'époque d'Hippocrate. Les données et les informations cliniques appartiennent à la personne et, par conséquent, doivent être traitées avec son consentement ; il ne faut partager avec les autres professionnels de santé que ce qui est essentiel pour le processus de soins, avec professionnalisme et respect, en utilisant les formes adéquates qui le garantissent.

Les progrès technologiques dans le domaine de l'information et de la communication nous obligent à être attentifs aux circuits et aux systèmes de protection et de sécurité, afin de ne pas porter atteinte au droit à la confidentialité et de garantir une protection adéquate des données des personnes.

- *Vérité.* Le droit à la vérité implique que la personne assistée soit toujours informée de ses conditions de santé, selon ses capacités d'accueil et avec l'attention humaine que cela comporte. Le propriétaire de cette vérité est le patient seul et non les membres de sa famille, à moins que la personne assistée ne demande que l'un d'entre eux soit informé ou, en raison de ses conditions, qu'il le représente légalement comme tuteur/tutrice. La communication de la vérité acquiert une importance particulière face à des situations cliniques qui impliquent le choix de la personne assistée.
- *Autonomie et liberté de conscience.* C'est toujours la personne assistée qui doit décider, selon sa conscience, des interventions qui affectent sa santé ou sa situation existentielle.

Elle doit être dûment informée, sans aucune coercition ou conditionnement. À l'exception des personnes reconnues légalement incapables (pour lesquelles c'est le tuteur légal qui agit), la personne assistée est la seule à devoir prendre les décisions sans manquer d'être accompagnée et conseillée dans ce dont elle a besoin. Dans nos Centres, nous respectons et encourageons les personnes à participer activement au processus de soins.

3. Protection des personnes en situation de grande vulnérabilité.

La vulnérabilité est une caractéristique de la fragilité, typique de tout être humain. Toutefois, chez certaines personnes cette vulnérabilité est plus prononcée et, par conséquent, elles ont besoin de plus d'attention de la part de l'Ordre. Dans notre contexte actuel, nous pouvons mentionner quelques situations concrètes :

- *Personnes en condition de pauvreté.* La pauvreté constitue une vulnérabilité spécifique, dont dépendent beaucoup d'autres. Par ailleurs, toutes les autres formes de vulnérabilité s'accroissent en situation d'exclusion économique et sociale.
- *Personnes présentant des problèmes d'addiction.* Le problème des addictions interpelle fortement l'Ordre Hospitalier, qui s'engage de diverses manières (services de prévention, premiers secours, cures de désintoxication et de sevrage, traitement médical des complications, etc.). De fait, si aucune proposition forte n'est avancée, capable de combler le vide de valeurs qui conduit à l'addiction, le sujet ne pourra jamais gagner son combat contre l'addiction. Grâce à sa mission spécifique et à son modèle d'attention à l'autre, l'Ordre est en situation d'offrir des valeurs solides pour les personnes.

Voici quelques addictions à considérer : la toxicomanie et l'alcoolisme, prédominants dans certains pays, l'addiction croissante aux nouvelles technologies (internet, jeux vidéo, etc.) ainsi que l'addiction au jeu, au sexe, au shopping compulsif, etc.

- *Personnes souffrant de maladies infectieuses.* Dans certaines parties du monde, il existe des maladies infectieuses comme le paludisme, la tuberculose et certaines pathologies virales nouvelles, qui font de nombreuses victimes. Dans les pays où ces maladies sont le plus répandues et où l'Ordre est présent, l'attention médicale et humaine envers les patients qui souffrent de ces maladies doit être une priorité absolue. La propagation des maladies sexuellement transmissibles et ses implications sociales exigent que l'Ordre y apporte une réponse solide, avec des initiatives d'accueil et des traitements adéquats, en respectant la dignité et la confidentialité des personnes.
- *Personnes atteintes de maladies rares.* La faible incidence de ces pathologies et la faible marge de profit de l'industrie pharmaceutique génèrent un "orphelinage thérapeutique" en matière de recherche et de développement de médicaments spécifiques. Elles constituent de la sorte une nouvelle pauvreté, avec des risques d'exclusion des politiques de santé et des priorités économiques.

Cette situation se présente donc comme un objet spécial de préoccupation éthique de la part de l'Ordre, qui devra veiller à y accorder une attention correcte et équitable.

- *Personnes porteuses de handicaps divers.* Une société vraiment humaine ne peut pas s'orienter vers les "forts" mais vers les "faibles", vers les personnes qui rencontrent le plus de difficultés. Par conséquent, en plus du travail spécifique de soutien aux personnes porteuses de handicaps, l'Ordre doit remplir une importante fonction de témoignage et de soutien dans ce domaine : les personnes souffrant de maladies physiques ou psychiques, à partir de l'expérience de vie personnelle de notre Fondateur, ont toujours constitué une catégorie de patients particulièrement chers à nos soins. Les critères éthiques d'attention devront être définis à partir d'un concept correct d'inclusion sociale de toutes les personnes.

- *Personnes âgées.* Lorsque l'Ordre prend en charge des centres pour personnes âgées, il doit s'efforcer, dans la mesure du possible, de favoriser les liens émotionnels entre la personne âgée et sa famille d'origine, en aidant les deux à éliminer les obstacles qui peuvent s'interposer. Le séjour de la personne âgée dans une maison gérée par l'Ordre ne doit pas être uniquement conçue comme une solution d'hébergement, mais il doit être profondément imprégné de sens charismatique, de respect, d'attention et de promotion de la personne, en toutes circonstances. Les cas toujours plus fréquents de démence et de maladies dégénératives nous invitent à accorder une attention particulière au respect de la dignité, de la protection et des droits de ces personnes.
- *Personnes victimes d'abus.* Un des problèmes très actuel est celui des abus sur des mineurs ou des adultes en situation de grande vulnérabilité, qui peuvent prendre la forme d'abus et/ou de mauvais traitements physiques, psychologiques et sexuels. En ce qui concerne les Centres de l'Ordre, un type particulier d'abus est de nature institutionnelle. Tous les types d'abus énumérés plus haut peuvent potentiellement avoir lieu dans des institutions hospitalières. L'Ordre a élaboré une série de directives pour la prévention et le traitement de ce problème, invitant les Provinces à disposer de protocoles spécifiques, conformes aux critères et aux lignes directrices adoptés. « Les Œuvres de l'Ordre doivent être des lieux sûrs pour tous et, en particulier, pour les personnes les plus vulnérables » (Chapitre Général, 2019) .
- *Femmes ayant subi des mutilations génitales.* En plus du dommage physique que cela comporte, il faut considérer le traumatisme psychologique qu'entraîne cette pratique chez les femmes, souvent exprimé sous formes d'abandon, de démotivation et de soumission féminine. Par conséquent, au-delà d'une condamnation et d'une dénonciation sociales fermes, il faut accorder une attention particulière à l'accompagnement des femmes qui en ont souffert, en leur offrant un accueil approprié et un soutien social et psychologique correct.
- *Migrants et personnes sans abri.* Les réponses que peut apporter l'Ordre à ces personnes sont et peuvent être très diverses, insufflées par la créativité de ceux qui savent écouter le " cri " de l'inégalité et les suggestions de l'Esprit. Sortir à la rencontre de la réalité et des nécessités de ces personnes permet de donner des réponses concrètes et adaptées à la situation sociale de chaque pays. Bien que plusieurs siècles se soient écoulés, la situation de cette " humanité souffrante " est sans doute très semblable à celle qui se présentait jadis à saint Jean de Dieu. Aussi, toutes les sortes d'intervention dans ce domaine (aide matérielle, hébergement, santé, aide psychosociale, emploi, etc.) se situent-elles dans la continuité charismatique, car la personne et son inclusion sociale demeure le principal critère de référence.
- *Victimes de la traite des personnes.* Parmi les formes modernes d'esclavage, nous trouvons également le trafic de personnes, le plus fréquemment destinées à la prostitution, aux prélèvements d'organes, aux enrôlements dans les guerres, aux trafics de drogue, aux travaux forcés, etc. Souvent, ce sont les mineurs qui souffrent de ce type

de traite des personnes. L'Ordre se sent sensibilisé et attentif à ces personnes. Il prend en considération la dimension de leur protection et de leur défense, afin de sauvegarder leur dignité, de favoriser la possibilité d'un avenir sûr et d'empêcher qu'elles soient forcées d'entrer dans un cercle d'abus et d'exploitation.

4. Éthique de gestion.

La gestion et la direction de nos Centres et services doivent toujours être guidées par le principe de l'humanisation qui inspire nos modèles d'attention aux personnes. Les approches éthiques ne se limitent pas au domaine de l'assistance. Toute l'organisation dans son ensemble doit être cohérente avec une approche éthique.

En raison de la nature et de l'identité de l'Ordre, nous devons travailler pour que nos organisations soient reconnues et identifiées comme des organisations éthiques, qui s'efforcent d'œuvrer sous toutes ses dimensions avec la plus grande excellence possible en faveur des personnes.

Nos Centres travaillent également avec d'autres entités, institutions et *stakeholders* de différentes sortes. La loyauté, la transparence et le respect de l'éthique réciproque sont nécessaires.

Voici quelques aspects que nous pouvons considérer à cet égard :

- *Usage des ressources.* Notre fondateur fut un précurseur de l'assistance et des soins à son époque et il le fit en établissant des critères pour organiser et distribuer les ressources. Comme lui, c'est pour nous une exigence d'introduire des innovations d'avant-garde dans nos Centres pour tenir compte des principes de responsabilité, d'équité et de justice.

Tout ce que nous utilisons de manière inappropriée ou non nécessaire, nous le prenons aux personnes qui en ont besoin pour le rétablissement de leur santé ou pour leur interaction sociale. Les biens et les moyens dont nous disposons sont au service des autres et c'est pourquoi ils requièrent un usage proportionné et adéquat.

- *Transparence administrative.* Sur le plan de la gestion financière, nos Centres doivent se distinguer par leur transparence financière et être exemplaires pour leur gestion mesurée et correcte des fonds publics, privés ou des donations, ainsi que pour le type d'investissements financiers qu'ils réalisent.
- *Sécurité.* Nos lieux de travail doivent garantir la sécurité maximale aussi bien pour les personnes assistées que pour le personnel. Il faut respecter les législations pertinentes et les standards internationaux relatifs à la sécurité sur les lieux de travail, en garantissant le maximum de sécurité avec le minimum de risques, des conditions adaptées aux espaces, l'élimination des barrières architectoniques, le traitement correct des matériaux dangereux, ainsi que la réalisation des contrôles périodiques des aliments et de l'environnement.

- *Pluralisme.* Notre mission dans chaque Centre est très riche et diversifiée et c'est pourquoi la forme sous laquelle nous organisons nos Centres doit respecter le pluralisme. Nos valeurs et la culture de chaque Centre sont les domaines spécifiques à travers lesquels s'articule cette dimension pluraliste. Personne ne peut revendiquer pour lui le rôle de "propriétaire". Les postes de responsabilité et de direction existent pour mener à bien un projet institutionnel, préalablement discerné et décidé, qui doit être accompli en prenant en compte les personnes, aussi bien les professionnels de santé que toutes les personnes assistées, conformément aux valeurs et à la mission de l'Ordre. Cela comporte le renforcement du respect de la diversité et de l'universalité inclusive.
- *Délégation. Participation. Affectation des rôles fonctionnels.* Nous devons œuvrer pour permettre à chaque personne d'acquiescer tous les talents qu'elle est capable d'exercer et de les exercer de façon responsable, quelle que soit la fonction ou la place qu'elle occupe dans l'organisation. En ce sens, il faut encourager les mécanismes de délégation responsable et travailler dans la confiance et pour la promotion des personnes.
- *Politique de ressources humaines / gestion des personnes.* L'Ordre Hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu, comme organisation, doit ouvertement démontrer une disposition sincère à mettre en œuvre d'une façon professionnelle et transparente avec nos collaborateurs, à la lumière de la législation en vigueur, l'enseignement social de l'Église et la sauvegarde et la protection des droits des personnes. Cela ne doit en aucun cas se faire au détriment de la protection et des droits des personnes assistées, qui sont l'objectif principal de nos Centres.

Quelques principes importants dans la gestion et le leadership des personnes sont les suivants :

Professionalisme. Étant donné que nous aspirons à procurer une attention intégrale et que nous nous sentons appelés à apporter une réponse vocationnelle dans nos œuvres, notre professionnalisme doit être absolument hors de tout doute et controverse. L'éthique de la responsabilité comporte de garantir une attention professionnalisée et adaptée aux moyens de chaque contexte. Par respect pour les personnes assistées, nous avons l'obligation de sélectionner les meilleurs professionnels possibles (humainement et techniquement) pour accomplir notre mission.

Sélection du personnel et contrats de travail. Le personnel doit être sélectionné en fonction de ses qualifications techniques et humaines, en s'assurant que ses motivations, ses capacités et sa conduite respectent les principes de l'Ordre, en s'en tenant aux critères contractuels suivants :

- Compétences techniques.
- Compétences humaines et relationnelles.
- Qualités éthiques.

Relations avec nos collaborateurs. Étant donné que la personne humaine est l'élément fondamental de toute notre organisation, nous devons nous assurer que la gestion des ressources humaines est conçue pour motiver et non pour démotiver, pour attirer, promouvoir et intégrer les personnes avec lesquelles nous travaillons, de façon cohérente avec leurs besoins et les finalités de nos Centres, toujours basés sur les critères de justice sociale.

Rémunération. L'enseignement social de l'Église considère le salaire comme la vérification spécifique que la justice sociale est appliquée dans les relations de travail. Cependant, à côté de la rémunération spécifique existante, nous devons demeurer ouverts à une attitude réelle d'engagement pour améliorer les conditions financières et sociales de nos travailleurs.

Reconnaissance. En plus d'un bon processus de sélection et d'évaluation du personnel, il est essentiel d'avoir un bon accompagnement des personnes tout au long de leur itinéraire professionnel. Dans la mesure où l'on travaille dans un contexte de limitation, de douleur et d'exclusion, nous devons nous aider mutuellement pour disposer des instruments et des dynamiques qui nous aident à demeurer fidèles à notre engagement dans la mission. En plus des aspects de la rémunération, des conditions de travail, etc., il est important de favoriser des politiques de reconnaissance des personnes, sous formes individuelles et/ou collectives. Dans l'Ordre, les personnes – collaborateurs et frères – constituent l'élément essentiel pour atteindre les objectifs et la mission de l'organisation.

- Pour s'assurer qu'ils sont bien des organisations éthiques, les Centres de l'Ordre doivent favoriser et avoir bien présents certains thèmes comme :
 - Disposer de systèmes d'information interne et externe qui garantissent des comptes rendus corrects, dans le respect des principes d'honnêteté, d'humilité et de transparence.
 - Mettre en place des mécanismes de détection de situations de conflit éthique, d'assistance ou non, pour les aborder et les orienter correctement.
 - Aborder avec des critères éthiques les éventuels conflits d'intérêts qui peuvent se présenter, aussi bien dans les relations internes qu'externes.
 - Agir avec des principes éthiques dans les relations commerciales, les accords, les conventions et autres interactions, avec les fournisseurs, les organismes ou groupes avec lesquels on établit tout type d'accord ou de collaboration.
 - Favoriser la formation continue et la promotion de la culture éthique chez les frères et les collaborateurs des Centres de l'Ordre.

5. Défense de l'intégrité de la création

L'Ordre de Saint-Jean-de-Dieu oriente son action vers la prévention, le rétablissement et la promotion de la santé des personnes, selon une vision holistique. Nous savons qu'il n'est pas possible d'être sain sur une planète malade. La protection et la défense de l'environnement et de toute la création constituent un principe éthico-moral que nous devons prendre en compte dans nos approches et nos façons d'agir.

Sur la base de l'éthique de la responsabilité, nous ne pouvons pas ignorer la solidarité avec nos générations futures, ni nous désintéresser des conséquences de nos actions sur l'environnement et sur la planète.

Nous devons aussi avoir bien présent à l'esprit les 17 Objectifs de Développement Durable (ODS) qui guident l' " Agenda 2030 " des Nations Unies pour le développement durable. Nous considérons certains d'entre eux, signalés ci-après, comme étroitement liés à notre mission :

- Éradication de la pauvreté.
- Faim zéro.
- Accès à la Santé.
- Égalité entre les sexes.
- Eau pure et assainissement.
- Réduction des inégalités.
- Paix, justice et institutions solides.
- Partenariats pour la réalisation des objectifs.

Les initiatives promues pour atteindre ces objectifs aboutiront à une société plus hospitalière et à un plus grand engagement éthique.

- *Devoirs envers les ressources de la biosphère.* La protection de l'intégrité de la création sous-tend l'intérêt croissant pour le milieu environnant. L'équilibre écologique et l'usage durable et équitable des ressources du monde sont des éléments importants des relations avec toutes les communautés de notre village global. Nous devons favoriser des comportements stratégiques qui créent des relations responsables avec l'environnement dans lequel nous vivons, que nous avons en commun et dont nous sommes les administrateurs.

- *Quelques stratégies opérationnelles.* Afin de promouvoir un véritable respect de l'environnement, nous pouvons aussi mettre en œuvre certaines tâches prioritaires dans nos Centres :
 - Garantir les intérêts vitaux des générations futures face aux intérêts moins urgents de la génération actuelle.
 - Faire prévaloir les interventions dont les dommages inévitables sont réversibles.
 - Accorder la priorité aux sources d'énergie renouvelables.
 - Défendre la valeur de chaque réalité naturelle. Dans nos Centres, nous disposons souvent de jardins ou de parcs dont nous devons prendre soin. D'autres sont situés à la campagne, dans les villages, dans des aires naturelles que nous devons tout particulièrement respecter.
 - Harmoniser les technologies modernes avec les rythmes naturels et avec ceux de la création.
 - Faire un usage rationnel et responsable des moyens et du matériel dont nous disposons.
 - Toujours opter pour les alternatives les plus écologiques possibles et procéder à un traitement adéquat de tous les résidus générés dans nos Centres.

On ne peut pas séparer le concept de justice sociale d'avec celui de l'engagement pour l'écologie. Les dilemmes sociaux, économiques, politiques et écologiques ne peuvent être abordés séparément. Une approche éthique de l'écologie intégrale comporte la protection de la diversité culturelle et environnementale, implique de combattre la pauvreté et ses causes et de rétablir la dignité de toute la création.

PROMOUVOIR L'ÉTHIQUE DANS L'ORDRE

Tous les thèmes énumérés dans ce Code d'éthique, avec ceux dont traite largement la Charte de l'Ordre, doivent également faire partie de programmes d'éducation et de formation spécifique dans l'Ordre, aussi bien pour les frères que pour les collaborateurs.

Insuffler la culture éthique chez les personnes et les organisations de l'Ordre nous aide à mieux accomplir notre mission. C'est un aspect essentiel et transversal qui touche les aspects cliniques, mais aussi sociaux, environnementaux, de la recherche, ainsi que le modèle et l'organisation des structures de l'Ordre.